



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT**

**AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN
DES STAATSRATES**

Séance du
Sitzung vom

20. 5. 1974

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la requête du 29 avril 1974 de la municipalité de Miège, sollicitant l'homologation de l'agrandissement de son plan de zones, dans le secteur de Lonzerayes ;

Vu les articles 75 et 82 de la constitution cantonale ;

Vu les dispositions de la loi sur les constructions du 19 mai 1924 ;

Vu le préavis du 8 mai 1974 de l'Office cantonal de planification ;

Vu le préavis du 15 mai 1974 du Service du contentieux du Département des Travaux publics ;

Vu le préavis du 20 mai 1974 du Service des améliorations foncières ;

Sur la proposition du Département de l'Intérieur,

d é c i d e

d'homologuer l'extension du plan de zones de Miège, telle qu'approuvée par l'assemblée primaire du 4 avril 1974, sous réserve des dispositions de l'article 2 du règlement du 9 janvier 1962 concernant l'application de la loi du 2 février 1961 sur les améliorations foncières et autres mesures en faveur de l'économie agricole.

droit de sceau : 20.- fr.

Pour copie conforme,
LE CHANCELLIER D'ÉTAT :

- 5 extr. Dpt Int. - *et notifié par le Département*

Droits de timbre
recrutés